

Atelier

Will Small Credit Institutes Survive Basel II?

Les présentations se sont déroulées de la manière suivante:

- **Anthony Travis** a tout d'abord présenté les éléments fondamentaux de Bâle I, et ses principales lacunes, qui ont entraîné les réflexions à l'origine de Bâle II. Puis il a relevé que Bâle II a été fortement influencé par les grandes banques, qui considèrent que les exigences de fonds propres de Bâle I relatives aux portefeuilles de crédit sont mal calibrées et excessives. Elles ont fortement influencé le processus de manière à obtenir un système de calcul qui devrait leur être beaucoup plus favorable à ce titre, mais qui pourra difficilement s'appliquer aux banques de petite taille vu la complexité du système de calcul. De ce fait, les petites banques ne bénéficieront pas d'allègements de fonds propres de même ampleur que les grands instituts et pourraient être pénalisées. Cependant, selon les premières analyses, l'impact ne serait que de faible ampleur. En matière d'éthique, Bâle II est neutre : les réglementations relatives à la lutte anti-blanchiment et à la transparence proviennent d'autres pressions que celles qui sont à l'origine de Bâle II. Cependant, les banques éthiques sont de taille généralement réduite : c'est dans la mesure où cet élément jouerait en leur défaveur que l'introduction de Bâle II pourrait leur nuire.
- **Andrew Cornford** a ensuite présenté les problèmes que pose l'application de Bâle II sur des instituts de crédit tels que les banques coopératives et les banques islamiques. Ces deux types d'institutions reposent en effet sur une vision différente de la qualité du déposant que celle qui s'applique à une banque standard, dans la mesure où ils acceptent une part de risque supérieure à celle à laquelle s'expose un déposant d'une institution traditionnelle. Une banque islamique, par exemple, est-elle une banque stricto sensu, ou s'apparente-t-elle plutôt à un mutual fund ? Pour l'instant, les réponses des organes chargés de l'élaboration de la réglementation sont floues. Si l'importance des banques islamiques est pour l'instant limitée, le problème se posera avec acuité dans le futur vu leur fort taux de croissance.
- **Ricardo Milano** s'est surtout attaché à proposer une définition de la banque éthique et à relever qu'aucun des buts poursuivis par ce type d'institution ne s'inscrit en faux par rapport à Bâle II. Vu leur émergence récente dans le marché et leur taille restreinte, il est à craindre qu'elles soient particulièrement affectées s'il s'avère que Bâle II entraîne des effets négatifs sur les petits instituts. Mais M. Milano est relativement optimiste à ce sujet, en raison du désintérêt que pourraient avoir les grandes banques à l'égard du crédit aux petites entreprises, domaine dans lequel les banques éthiques travaillent de manière prépondérante.

Une discussion nourrie a suivi ces exposés, et a porté notamment sur les points suivants :

- Etudes d'impact de Bâle II : les études d'impact réalisées jusqu'ici tendent à montrer que l'effet de Bâle II aura un impact relativement faible sur les besoins de fonds propres. Cependant, il faut noter que ces simulations se basent sur les portefeuilles de crédit actuels, procédant du régime Bâle I. Or l'application de Bâle II pourrait avoir un impact important sur la composition portefeuilles de crédit, entraînant une réduction beaucoup plus importante des besoins de fonds propres des grands instituts, et, par là, une distorsion importante des conditions de concurrence entre petites et grandes banques.
- Si le risque de distorsion existe, reflète-t-il une volonté des grands instituts d'obtenir par Bâle II un avantage concurrentiel ? L'Europe a-t-elle raison de poursuivre dans une voie qui pourrait entraîner l'affaiblissement de son secteur bancaire dont la consolidation a à peine commencé, alors que les grands instituts américains sont déjà des acteurs mondiaux majeurs? Si l'on en juge par ce qui se passe aux Etats-Unis, la politique des petits instituts ne consiste pas à s'opposer à l'application de Bâle II, mais à tout faire pour éviter que l'évolution des besoins de fonds propres des petits instituts suive la même tendance que celle des grandes organisations. De plus, la plupart des grands instituts nationaux européens appliqueront l'approche de calcul des fonds propres la plus sophistiquée, ce qui devrait les mettre en même position de concurrence que leurs homologues américaines.